

## Données sur la carboneutralité du Groupe Banque TD pour 2012

<b>Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>)</b>	<b>Canada</b>	<b>États-Unis</b>	<b>International</b>	<b>Total</b>
Émissions directes d'équivalent CO <sub>2</sub> (portée 1)	26 252	17 037	292	43 581
Émissions indirectes d'équivalent CO <sub>2</sub> (portée 2)	80 429	97 248	1 643	179 320
Autres émissions indirectes et non contrôlées (portée 3)	22 710	20 860	315	43 885
<b>Émissions totales de gaz à effet de serre</b>	<b>129 391<sup>1</sup></b>	<b>135 145<sup>1</sup></b>	<b>2 250<sup>2</sup></b>	<b>266 786</b>
Crédits d'énergie renouvelable	17 422	97 909	-	115 331
Crédits de compensation des émissions de carbone	111 969	37 236	2 250	151 455
<b>Émissions nettes de gaz à effet de serre</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<sup>1</sup> Pour en savoir davantage, veuillez vous reporter aux [notes](#) et au Rapport sur les responsabilités 2011 de la TD.

<sup>2</sup> Les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle internationale sont le résultat d'une estimation.

## Au conseil d'administration et à la direction de La Banque Toronto-Dominion (la « Banque »)

### Notre responsabilité

Nous avons planifié et effectué notre mission de certification conformément à la norme internationale relative aux missions de certification (International Standard on Assurance Engagements) ISAE 3000, *Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* (Norme internationale visant les missions autres que les audits d'informations financières historiques).

### Étendue de notre mission

Nous avons effectué une mission visant à fournir une assurance limitée, comme convenu avec la direction, sur le tableau des données sur la carboneutralité de la Banque (le « tableau ») et sur les émissions de gaz à effet de serre des portées 1, 2 et 3 des activités de la Banque au Canada et aux États-Unis pour l'exercice clos le 31 octobre 2012.

### Élément considéré et critères

L'élément considéré se compose du tableau et des émissions de gaz à effet de serre des portées 1, 2 et 3 des activités de la Banque au Canada et aux États-Unis. Les émissions de gaz à effet de serre de la Banque ont été établies et calculées conformément au Greenhouse Gas Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard (« Protocole des GES »).

Les critères utilisés pour évaluer l'élément considéré sont les recommandations pertinentes du Protocole des GES.

### Responsabilités de la direction de La Banque Toronto-Dominion

Le tableau et les émissions de gaz à effet de serre présentées dans le tableau ont été préparés par la direction de la Banque, qui est responsable de la collecte et de la préparation de l'élément considéré ainsi que des critères utilisés pour déterminer le caractère approprié de l'information aux fins de communication dans le tableau. La direction est en outre responsable de la tenue des dossiers appropriés et de l'application des

contrôles internes adéquats conçus pour soutenir le processus de présentation de l'information. Il n'existe actuellement aucune exigence prescrite par des textes légaux ou réglementaires à l'égard de la préparation, de la publication et de la vérification des émissions de gaz à effet de serre ou de tableaux de données sur la carboneutralité.

### **Niveau d'assurance**

Nos procédures ont été conçues pour obtenir un niveau d'assurance limité sur lequel fonder nos conclusions. Les procédures mises en œuvre ne fournissent pas tous les éléments probants qui seraient requis dans le cadre d'une mission visant un niveau d'assurance raisonnable et, par conséquent, nous ne fournissons pas un niveau d'assurance raisonnable. Même si nous avons pris en compte l'efficacité des contrôles internes exercés par la direction pour établir la nature et l'étendue de nos procédures, notre mission de certification ne visait pas à fournir une assurance sur les contrôles internes et, par conséquent, nous ne formulons pas de conclusions à cet égard.

### **Travaux effectués**

Afin de formuler une conclusion sur l'élément considéré ci-dessus, nous avons tenu compte des aspects suivants :

#### **Exhaustivité**

- ▶ La Banque a-t-elle donné une image fidèle de l'élément considéré compte tenu des périmètres organisationnels et opérationnels et de la période définie dans le tableau?
- ▶ La Banque a-t-elle collecté avec précision les données relatives à l'élément considéré auprès de toutes les entités importantes dans son périmètre défini?
- ▶ La Banque a-t-elle collecté les données relatives à l'élément considéré à partir de toutes les données pertinentes de niveau opérationnel?

#### **Exactitude**

- ▶ L'élément considéré est-il exact et suffisamment détaillé pour permettre aux parties intéressées d'évaluer le rendement de la Banque?

Les procédures que nous avons mises en œuvre pour arriver à nos conclusions ont compris, sans s'y limiter :

- ▶ Des entretiens avec certains membres du personnel choisis, pour comprendre les principaux aspects de responsabilité relativement

aux données et aux processus pour la collecte de données et la présentation fidèle de l'élément considéré.

- ▶ Le cas échéant, des tests de cheminement sur les systèmes et les processus pour le regroupement et la présentation des données.
- ▶ Des demandes d'informations auprès de la direction sur les hypothèses clés et sur les éléments probants à l'appui des hypothèses.
- ▶ La validation, par sondages, de l'exactitude des calculs effectués, principalement à l'aide de demandes d'informations et de procédures analytiques.
- ▶ La validation par l'observation que les données et les déclarations ont été correctement transcrites dans le tableau à partir des systèmes de l'entreprise ou des éléments probants.

### **Limitations de nos travaux**

Nos procédures ne visaient pas à formuler des conclusions sur :

- ▶ L'exhaustivité ou l'exactitude des groupes de données ou d'informations relatifs à des secteurs autres que ceux de l'élément considéré.
- ▶ L'information présentée par la Banque ailleurs que dans le tableau, p. ex. l'information sur son site Web.
- ▶ Les énoncés prospectifs de la direction.
- ▶ Les comparaisons aux données historiques faites par la Banque.
- ▶ Le caractère approprié des définitions pour les critères élaborés en interne.

De plus, les données sur l'environnement et l'utilisation de l'énergie comportent des limitations inhérentes, compte tenu de leur nature et des méthodes utilisées pour les établir. La sélection de techniques de mesure différentes mais acceptables peut aboutir à des mesures sensiblement différentes. La précision des différentes techniques de mesure peut également varier.

## Nos conclusions

Sous réserve des limitations de l'étendue de nos travaux mentionnées ci-dessus et d'après les résultats de nos travaux décrits dans ce rapport, nous concluons que nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'élément considéré ne présente pas, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle, conformément au Protocole des GES.

Le 1 avril 2013

*Ernst & Young* S.N.L./S.E.V.C.R.L.  
Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés